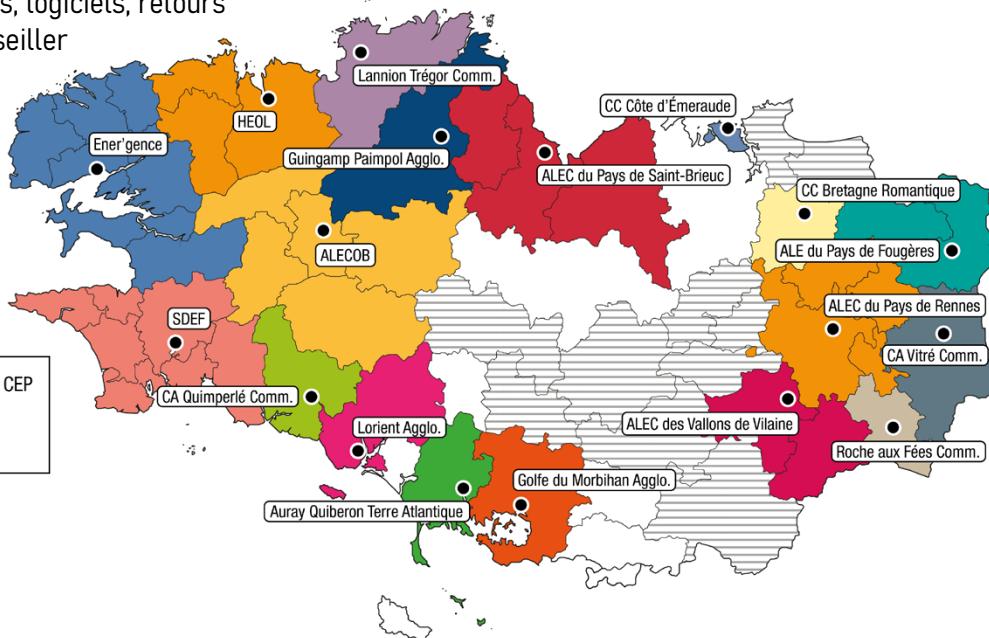
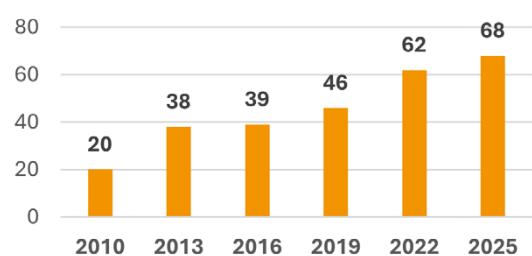


Vous avez reçu cette gazette par l'intermédiaire du Conseiller en Énergie Partagé (CEP) de votre territoire. Que votre collectivité bénéficie ou non de ce service, découvrez comment le réseau breton peut accompagner votre collectivité : énergie, financements de projets, etc.

Un réseau breton historique

En France, le Conseil en Énergie Partagé a été expérimenté en Bretagne à la fin des années 90. En premier lieu, ce service mutualise une ingénierie à destination des petites et moyennes communes. Fort de son succès, le réseau opère sur le territoire depuis maintenant plus de 25 ans et s'inscrit dans un éco-système d'acteurs territoriaux. En croissance constante, il s'appuie sur un réseau de conseillers diplômés et expérimentés, qui bénéficient de ressources mutualisées : outils, logiciels, retours d'expérience, etc. Chaque conseiller peut également accéder à un parcours de formation spécifique. L'animation régionale est assurée par Breizh ALEC dans le cadre d'un marché régional.

Evolution du nombre de CEP en Bretagne



Réseau CARTE



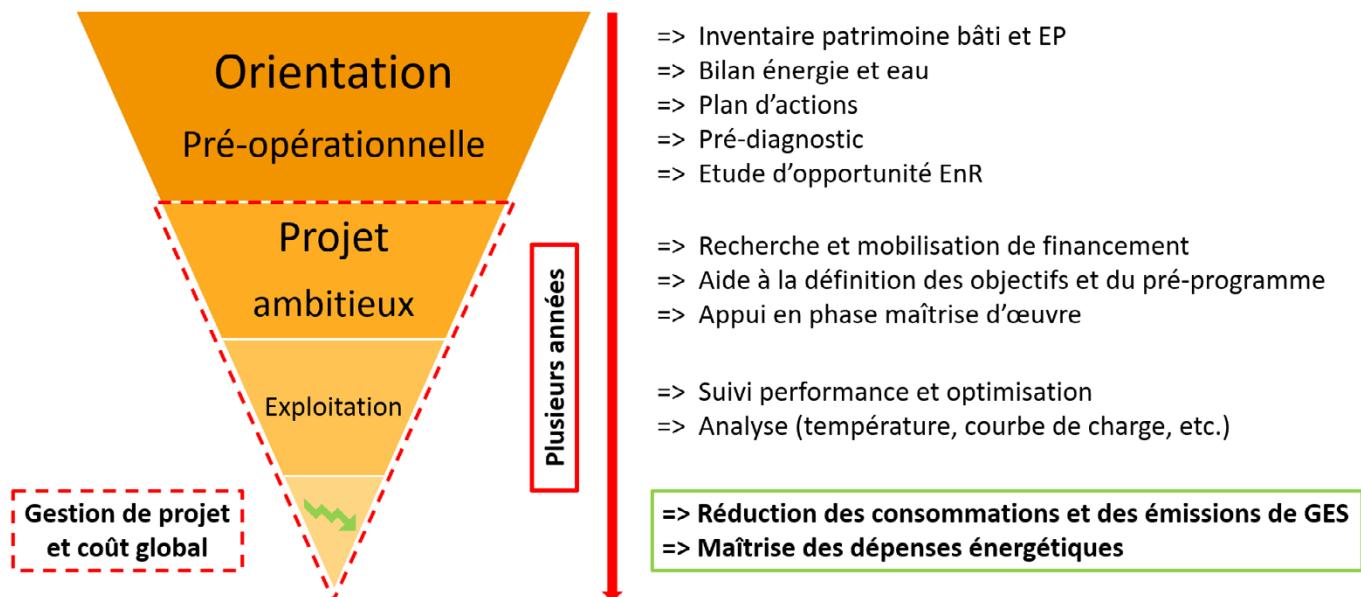
Le réseau CEP fait partie intégrante de la communauté nationale CARTE, réunissant 4 réseaux nationaux : Conseillers en Énergie Partagés (CEP), économies de flux (EF) d'ACTEE (FNCCR), Conseillers Transition Énergétique et Ecologique en Santé (CTEES) de l'ANAP et conseillers universités de l'Amue.

Dans le cadre de sa déclinaison sur les territoires, la première rencontre régionale bretonne CARTE s'est déroulée le 6 février 2025. Accueilli par le CHU de Pontchaillou à Rennes, l'évènement a été introduit par André Crocq (Conseiller régional à la Région Bretagne), Dominique Ramard (Vice-Président ACTEE-FNCCR et Président du SDE22) et Jacqueline Roisil (Directrice régionale ADEME Bretagne).

3 grands axes ont été proposés :

- interconnaissance et actualités de chaque réseau ;
- présentation du service de rénovation énergétique SERENE du SDE35 ;
- 5 ateliers : Processus de Conception Intégré (PCI), outils numériques, formation, Fresque du projet (rénovation énergétique d'un bâtiment public) et décrets Éco-énergie tertiaire et BACS.

Offre de services CEP



Financement

Un CEP peut faciliter la mobilisation de dispositifs financiers pour vos projets, tels que ceux proposés ci-dessous.

Fonds vert

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires a été renouvelé en mars 2025. Dans un contexte de dérèglement climatique, l'axe *Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux* permet de soutenir les projets visant la réduction de 40 % de leur consommation d'énergie final, la réduction significative des émissions de GES et améliorant le confort estival par des solutions passives.

[Plus d'informations](#)

CAF

Votre collectivité porte un projet concernant un équipement de la petite enfance ? Une majoration *développement durable* pour l'aide à l'investissement est proposée selon la destination du projet. Pour en bénéficier, le projet devra être certifié ou labellisé (exemple : démarche Bâtiments Durables Bretagne). Pour plus d'informations, prenez directement contact avec votre CAF départementale.

AAP Bâtiment Performant

L'édition 2025 de l'Appel à Projets Bâtiments Performants est lancé ! Ce dispositif de la Région Bretagne vise à soutenir la rénovation ou la construction de bâtiments très performants et à faible impact environnemental. En s'inscrivant au-delà des exigences réglementaires, cette aide encourage l'exemplarité et l'innovation.

Candidatez :

[avant le 19 juillet 2025 pour de la rénovation](#)

[avant le 31 juillet 2025 pour la construction neuve](#)

Créer ou renforcer un service CEP

Votre territoire ne bénéficie pas d'un service CEP ? La Région et l'ADEME vous aident à co-financer des postes de CEP. Vous souhaitez en savoir plus ?

[Contactez nous : contact@cep-bzh.org](mailto:contact@cep-bzh.org)